

# Gymnase de La Cité

2  
2  
-  
2  
3





GYMNASE  
DE  
LA  
CITE  
LAUSANNE

2022 - 2023



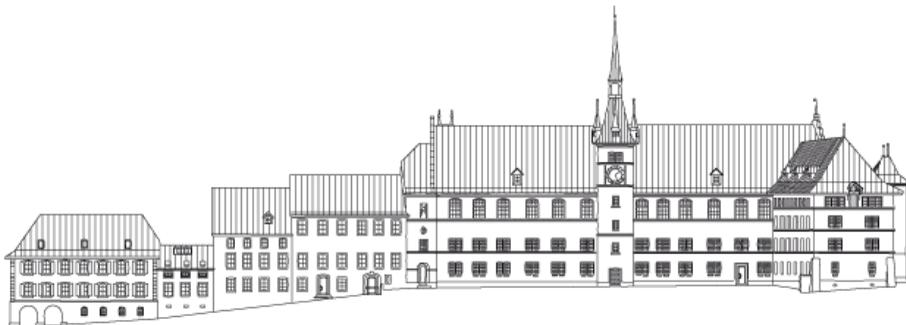
## **DIRECTION**

Place de la Cathédrale 1 – 1014 Lausanne

Tél. 021 316 35 35

Courriel : [gymnase.lacite@vd.ch](mailto:gymnase.lacite@vd.ch)

Site internet : [www.gymnasecite.ch](http://www.gymnasecite.ch)



## **SOMMAIRE**

<b>ORGANISATION DU GYMNASÉ</b>	<b>6</b>
DIRECTION	6
SECRÉTARIAT DE L'ANCIENNE ACADÉMIE	6
BIBLIOTHÈQUE	6
CONCIERGERIE	6
Groupe de bâtiments de l'Ancienne Académie	6
Groupe de bâtiments de la Mercerie	6
CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023	7
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS DE CLASSE	8
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAÎTRES	9
<b>RÈGLEMENT INTERNE DU GYMNASÉ DE LA CITÉ</b>	<b>15</b>
BASES LÉGALES	15
AVANT-PROPOS	15
I    COMPORTEMENT DES ÉLÈVES	15
1. Généralités	15
2. Attitude générale	15
II    FRÉQUENTATION DES COURS	16
1. Généralités	16
2. Procédure pour corriger le synoptique	17
3. Arrivées tardives	17
4. Demandes de congé	17
5. Demandes de changement de choix (1M, 1C, 2C)	17
6. Demandes d'allègement pour sportif ou artiste	18
7. Travaux écrits	18
8. Oraux des travaux de maturité, des travaux de maturité spécialisée et des travaux personnels	18
9. Départ	18
III    MESURES DISCIPLINAIRES	19
IV    RELATIONS AVEC LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉgal	19
V    ASSEMBLÉES ET COMMUNICATIONS	19
VI    CONSEIL DES ÉLÈVES	19

VII UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES	19
<b>ORGANISATION ET SERVICES</b>	<b>20</b>
INFORMATIONS AUX ÉLÈVES	20
BIBLIOTHÈQUE	20
LE CONSEILLER DE CLASSE	21
EQUIPE PSPS	21
GROUPE RESSOURCES	21
▪ SERVICE DE SANTE	22
▪ PSYCHOLOGUE	22
▪ MEDIATION	22
▪ MESURES PARTICULIÈRES (DYS, HP et autres)	23
▪ ORIENTATION PROFESSIONNELLE et PRÉ-UNIVERSITAIRE	23
▪ AUMÔNERIE ŒCUMÉNIQUE	24
PARRAINAGE	24
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>24</b>
VOYAGES D'ÉTUDES, ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET SPORTIVES	24
COURS COMPLÉMENTAIRES	25
CHŒUR DES GYMNASES LAUSANNOIS	25
ORCHESTRE DES COLLÈGES ET GYMNASES LAUSANNOIS	26
OEUVRES DE POTACHES	26
RÈGLEMENT DES CONCOURS D'ÉTÉ	26
PRIX ANNUELS	27
STAGES PROFESSIONNELS	27

## **ORGANISATION DU GYMNASÉ**

### **DIRECTION**

La directrice, la doyenne et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

Mme Véronique MARIANI, directrice	veronique.mariani@vd.ch 079 328 80 36 (en cas d'urgence)
M. N'faly Yannick BÉRÉTÉ, doyen	yannick.berete@vd.ch
M. Jacques-Étienne BOVARD, doyen	jacquesetienne.bovard@eduvaud.ch
M. Sylvain GUILLAUME, doyen	sylvain.guillaume@eduvaud.ch
Mme Anne LORNE, doyenne	anne.lorne@eduvaud.ch

### **SECRETARIAT DE L'ANCIENNE ACADÉMIE**

Place de la Cathédrale 1, 1014 Lausanne, tél. 021 316 35 35, [gymnase.lacite@vd.ch](mailto:gymnase.lacite@vd.ch)  
Le secrétariat est ouvert, du lundi au vendredi, de 07h30 à 12h15  
et de 13h00 à 16h30.

Mme Sabine ANSERMET, secrétaire de direction

Mme Megan AUBRY, secrétaire

Mme Valentine AGIER, secrétaire

Mme Alicia BATTISTUZZI, apprentie

### **BIBLIOTHÈQUE**

Place de la Cathédrale 1, 1014 Lausanne, tél. 021 316 35 34

Mme Raphaëlle REVAZ JAUNIN, bibliothécaire

### **CONCIERGERIE**

#### **Groupe de bâtiments de l'Ancienne Académie**

M. Antonio DA SILVA RIO, tél. 021 316 35 39 ou 079 941 08 31

M. Jorge OLIVEIRA, tél. 021 316 35 39 ou 078 669 10 17

Heures d'ouverture des bâtiments : de 06h30 à 18h30

#### **Groupe de bâtiments de la Mercerie**

M. Gabriel ALVES DA CUNHA, tél. 021 316 35 61 ou 078 690 70 44

M. Jorge OLIVEIRA, tél. 021 316 35 39 ou 078 669 10 17

Heures d'ouverture des bâtiments : de 07h00 à 18h30

## **CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

### **DÉBUT DES COURS**

Lundi 22 août 2022, selon convocation  
(4MSOP : lundi 31 octobre 2022 à 12h00)

### **VACANCES D'AUTOMNE 2021**

Du samedi 15 octobre 2022 au dimanche 30 octobre 2022

### **VACANCES D'HIVER 2022-2023**

Du vendredi 23 décembre 2022 à 11h45 au dimanche 8 janvier 2023

### **FIN DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE**

Vendredi 20 janvier 2023

### **RELÂCHES DE FÉVRIER 2023**

Du samedi 11 février 2023 au dimanche 19 février 2023

### **VACANCES DE PRINTEMPS 2023**

Du vendredi 7 avril 2023 au dimanche 23 avril 2023

### **FIN DES COURS POUR LES CLASSES DE 3<sup>e</sup> ANNÉE et 4MSOP**

Vendredi 26 mai 2023 à 16h15

### **EXAMENS DE MATURITÉ, DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE ET DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE**

Du mercredi 31 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023

### **FIN DES COURS POUR LES CLASSES DE 1<sup>re</sup> ET DE 2<sup>e</sup> ANNÉE**

Mardi 13 juin 2023 à 16h15

### **PROMOTIONS**

Vendredi 30 juin 2023

### **VACANCES D'ÉTÉ 2023**

Du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 au dimanche 20 août 2023

### **ÉPREUVES COMPLÉMENTAIRES, EXAMENS DE RATTRAPAGE**

Du lundi 7 août 2023 au jeudi 17 août 2023

Les parents sont priés de respecter scrupuleusement les dates ci-dessus lors de la planification de leurs vacances. Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels (se reporter au Règlement des Gymnases).

## MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS DE CLASSE

1C1	M. Thibaut DUMONT
1C2	Mme Sophie GASSER
1C3	Mme Catherine ZÜRRER
1M01	Mme Natacha GUÉRIN
1M02	M. Nicolas VINCKENBOSCH
1M03	Mme Sophie NALLET
1M04	M. Manuel GARDON
1M05	M. Olivier BAYS
1M06	Mme Viviane SOCQUET-JUGLARD
1M07	M. Aurélien MÉTROZ
1M08	Mme Linda RÜST
1M09	Mme Corine LAURENT
1M10	M. Christophe PIDOUX
1M11	M. Raphaël ANTILLE
2CAr	M. David ANDENMATTEN
2CPe	M. Simone STANO
2CSa	M. Romain PARRAS
2CTS	M. Yvan MOOR
2M01	M. Michaël COMTE
2M02	M. Claude-Alain FAURE
2M03	Mme Christine CHIADO RANA
2M04	Mme Élisabeth SALVI CEPL
2M05	Mme Rahmouna CUCHE
2M06	Mme Natacha CHIMIENTI CARREIRA
2M07	Mme Dominique REYMOND ROLLINI
2M08	Mme Valentine VOLET
2M09	M. Renaud ROUILLER
2M10	Mme Bernadette PIDOUX LAUPIN
2M11	M. Jacques TROYON
3CAR	Mme Isabelle ITIÉ
3CSA	M. Jean-Marie CHERUBINI
3CSP	M. Vincent FORNEROD
3M01	Mme Véronique CLÉMENT
3M02	M. Sylvain RÜTTI
3M03	Mme Liliane PARMIGIANI
3M04	Mme Emmanuelle FESCHOTTE
3M05	M. Sébastien MONARD
3M06	M. Dominique BRAND
3M07	Mme Valentine NICOLLIER SARAILLON
3M08	Mme Lorraine PIDOUX
3M09	M. Miroslav JANDEJSEK
3M10	Mme Anna BEHRMANN
3M11	M. Daniel BUSSY
4MSOP1	Mme Silvia MEIER CAMPONOVO

## MESDAMES ET MESSIEURS LES MAÎTRES

AHMANE Mourad mourad.ahmane@eduvaud.ch	Informatique
ALVEZ DA COSTA Alexandre alexandre.alvez@eduvaud.ch	Sport
ANDENMATTEN David david.andenmatten@eduvaud.ch	Géographie
ANTILLE Raphaël raphael.antille@eduvaud.ch	Mathématiques
ANTONIOLI Cora cora.antonioli@eduvaud.ch	Allemand
ARNOLD Eric eric.arnold@eduvaud.ch	Géographie, sport
BAERISWYL Noémy noemy.baeriswyl@eduvaud.ch	Sport
BAYS Olivier olivier.bays@eduvaud.ch	Histoire
BEHRMANN Anna anna.behrmann@eduvaud.ch	Allemand
BÉRÉTÉ N'faly Yannick nfaly.berete@eduvaud.ch	Informatique, physique
BIANCO Samuel samuel.bianco@eduvaud.ch	Mathématiques
BORNOZ-HEIDEN Tanja tanja.bornozheiden@eduvaud.ch	Allemand
BOURICHE Mohammed mohammed.bouriche@eduvaud.ch	Informatique
BOVARD Jacques-Etienne jacquesetienne.bovard@eduvaud.ch	Français
BRAND Dominique dominique.brand@eduvaud.ch	Histoire
BRUTTIN Sylvie sylvie.bruttin@eduvaud.ch	Français
BUSSY Daniel daniel.bussy@eduvaud.ch	Mathématiques
CARBALLO José-Marcos josemarcos.carballo@eduvaud.ch	Mathématiques
CETTA Toni toni.cetta@eduvaud.ch	Italien

CHERUBINI Jean-Marie jeanmarie.cherubini@eduvaud.ch	Français
CHIADO RANA Christine christine.chiado@eduvaud.ch	Allemand
CHIMIENTI CARREIRA Natacha natacha.chimienti@eduvaud.ch	Français
CLÉMENT Véronique veronique.clement@eduvaud.ch	Anglais
COMTE Michaël michael.comte@eduvaud.ch	Français
CUCHE Rahmouna rahmouna.cuche@eduvaud.ch	Grec, histoire et français
DIANU Rares rares.dianu@eduvaud.ch	Mathématiques
DÖRRIES Christos Stephan christos.dorries@eduvaud.ch	Biologie, chimie
DUMONT Thibaut thibaut.dumont@eduvaud.ch	Mathématiques
FAURE Claude-Alain claudealain.faure@eduvaud.ch	Mathématiques
FESCHOTTE Emmanuelle emmanuelle.feschotte@eduvaud.ch	Chimie
FORNEROD Jean jean.fornerod@eduvaud.ch	Mathématiques
FORNEROD Vincent vincent.fornerod@eduvaud.ch	Philosophie, psychologie
GABER Irina irina.gaber@eduvaud.ch	Physique
GABLER-BARDET Sandrine sandrine.gablerbardet@eduvaud.ch	Sport
GARDON Manuel manuel.gardon@eduvaud.ch	Physique
GASSER Laurent laurent.gasser@eduvaud.ch	Sport
GASSER Sophie sophie.gasser@eduvaud.ch	Français
GERVASI Angelo angelo.gervasi@eduvaud.ch	Sciences économiques
GONZALEZ Natacha natacha.gonzalez@eduvaud.ch	Espagnol, italien

GRAF Alain alain.graf@eduvaud.ch	Arts visuels
GRIGIONI BAUR Sveva sveva.grigioni@eduvaud.ch	Biologie
GRIN Yann yann.grin@eduvaud.ch	Philosophie
GROSJEAN Solange solange.grosjean@eduvaud.ch	Biologie
GUÉRIN Natacha natacha.guerin@eduvaud.ch	Chimie
GUILLAUME Sylvain sylvain.guillaume@eduvaud.ch	Français
GUILLOT François francois.guillot@eduvaud.ch,	Chimie
GUYARD Aurélien aurelien.guyard@eduvaud.ch	Chimie
HETZ Marina marina.hetz@eduvaud.ch	Arts visuels
HOFMANN Jonas jonas.hofmann@eduvaud.ch	Musique
ITIE Isabelle isabelle.itie@eduvaud.ch	Anglais
JACCARD Thomas thomas.jaccard@eduvaud.ch	Chimie
JACQUET Pierre-André pierreandre.jacquet@eduvaud.ch	Français, latin
JANDEJSEK Miroslav miroslav.jandjsek@eduvaud.ch	Allemand
JOCIC-THELIN Nathalie nathalie.jocicthelin@eduvaud.ch	Philosophie
JONDEAU Christine christine.jondeau@eduvaud.ch	Sciences économiques
KISSLING Jonathan jonathan.kissling@eduvaud.ch	Biologie
KLOPFENSTEIN Manon manon.klopfenstein@eduvaud.ch	Grec
KOZMA Rose-Marie rosemarie.kozma@eduvaud.ch	Italien
KREIL MAGNIN Roswitha roswitha.kreil@eduvaud.ch	Allemand

KUNSTOVNY Peter peter.kunstovny@eduvaud.ch	Biologie
LAI Marta marta.lai@eduvaud.ch	Physique
LAURENT Corinne corinne.laurent@eduvaud.ch	Allemand
LORNE Anne anne.lorne@eduvaud.ch	Sciences économiques
MALEY Paul paul.maley@eduvaud.ch	Informatique
MARSHALL Camille camille.marshall@eduvaud.ch	Anglais
MAYOR Genêt genet.mayor@eduvaud.ch	Arts visuels
MEIER CAMPONOVO Silvia silvia.meier@eduvaud.ch	Allemand
METELLO DE SEIXAS Lopo lopo.metello@eduvaud.ch	Géographie
MÉTROZ Aurélien aurelien.metroz@eduvaud.ch	Français
MICHOD Patrick patrick.michod@eduvaud.ch	Allemand, sport
MILLIET Pascal pascal.milliet@eduvaud.ch	Musique
MISTELI Barbara barbara.misteli@eduvaud.ch	Allemand
MONARD Sébastien sebastien.monard@eduvaud.ch	Physique
MOOR Yvan yvan.moor@eduvaud.ch	Sciences économiques
MOREL Nicolas nicolas.morel1@eduvaud.ch	Français
NALLET Sophie sophie.nallet@eduvaud.ch	Biologie, chimie
NICOLLIER SARAILLON Valentine valentine.nicollier@eduvaud.ch	Français
ORAN Izabela izabela.oran@eduvaud.ch	Philosophie
PARMIGIANI Liliane liliane.parmigiani@eduvaud.ch	Français

PARRAS Romain romain.parras@eduvaud.ch	Physique
PEDROTTI Benjamin benjamin.pedrotti@eduvaud.ch	Mathématiques
PELLEGRINI Luca luca.pellegrini@eduvaud.ch	Histoire
PEREIRA Armando armando.pereira@eduvaud.ch	Sport
PEREZ-DURONIO Davina davina.perezduronio@eduvaud.ch	Italien
PIDOUX Christophe christophe.pidoux@eduvaud.ch	Allemand
PIDOUX Lorraine lorraine.pidoux@eduvaud.ch	Histoire
PIDOUX LAUPIN Bernadette bernadette.pidoux@eduvaud.ch	Français
REYMOND ROLLINI Dominique dominique.reymond@eduvaud.ch	Anglais
ROLLINI Pierre pierre.rollini@eduvaud.ch	Biologie
ROSSEL Benoît benoit.rossel@eduvaud.ch	Anglais
ROUILLER Renaud renaud.rouiller@eduvaud.ch	Français
RÜST Linda linda.rust@eduvaud.ch	Anglais
RÜTTI Sylvain sylvain.rutti@eduvaud.ch	Chimie
SALVI CEPL Élisabeth elisabeth.salvi@eduvaud.ch	Histoire
SINGH Amrit amrit.singh@eduvaud.ch	Anglais
SOCQUET-JUGLARD Viviane viviane.socquet@eduvaud.ch	Anglais
SOLIVELLA MONERA GILLARD Sara sara.solivella@eduvaud.ch	Espagnol, histoire de l'art
STANO Simone simone.stano@eduvaud.ch	Géographie

SUAREZ Stéphane stephane.suarez@eduvaud.ch	Chimie
THIBAUD-MOUSSOULI Charlotte charlotte.thibaud@eduvaud.ch	Musique
TROYON Jacques jacques.troyon@eduvaud.ch	Sport, français
TSCHUMY Daniel daniel.tschumy@eduvaud.ch	Anglais
VANOLLI Romain romain.vanolli@eduvaud.ch	Sciences économiques
VINCKENBOSCH Nicolas nicolas.vinckenbosch@eduvaud.ch	Biologie
VOLET Valentine valentine.volet@eduvaud.ch	Mathématiques
WEBER Mats mats.weber@eduvaud.ch	Informatique, mathématiques
WEGMANN Patricia patricia.wegmann@eduvaud.ch	Anglais, histoire et sciences des religions,
WYKRETOWICZ Hubert hubert.wykretowicz@eduvaud.ch	Philosophie, psychologie et sociologie
ZÜRRER Catherine catherine.zurrer@eduvaud.ch	Sciences économiques
ZVAROVA Olga olga.zvarova@eduvaud.ch	Mathématiques

# RÈGLEMENT INTERNE DU GYMNASSE DE LA CITÉ

## BASES LÉGALES

La Loi sur l'enseignement secondaire supérieur du 17 septembre 1985 et ses Dispositions d'application), le Règlement des gymnases du 6 juillet 2016 et ses Dispositions d'application (pour les classes de 3C et 4MS uniquement), le Règlement des gymnases du 6 juillet 2022 (pour toutes les autres classes), le Règlement de l'École de maturité du 6 juillet 2022, le Règlement de l'École du culture générale du 6 juillet 2022, ainsi que la Loi scolaire du 12 juin 1984 et son Règlement d'application du 25 juin 1997, constituent les bases légales régissant l'activité des gymnases.

## AVANT-PROPOS

L'enseignement au Gymnase a pour but de dispenser des connaissances permettant aux élèves de découvrir, d'acquérir et de pratiquer divers savoirs issus des sciences, des lettres et des arts, des techniques, et de la culture prise dans un sens large. En vue de son bon déroulement, il est utile de garder à l'esprit qu'enseigner, apprendre et participer à la vie du Gymnase reposent sur l'observation de quelques conditions élémentaires, à savoir l'exercice de la liberté de penser, la reconnaissance du travail et de l'honnêteté intellectuelle, et la pratique du respect des personnes.

## I COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

### 1. Généralités

En s'inscrivant au Gymnase, les élèves s'engagent à participer à toutes les activités scolaires, à suivre toutes les périodes d'enseignement sans exception et avec ponctualité, et à effectuer le travail indispensable au bon déroulement de leurs études. Leur comportement est en adéquation avec ce principe général dans l'enceinte de l'établissement comme à l'extérieur. Les élèves veillent à maintenir les différents lieux et matériels dans un bon état d'ordre et de propreté. Tout manquement à cet égard entraînera des sanctions, cas échéant des réparations financières.

### 2. Attitude générale

Les égards, la courtoisie et le respect de l'autre, en particulier de son travail, inspirent la conduite de chacun. Une attitude adéquate est de mise pendant les cours, notamment :

- les élèves viennent aux cours munis de leur matériel et sont prêts au travail dès le début de la période ; ils respectent scrupuleusement tout délai de reddition de travaux scolaires et de documents administratifs ainsi que les délais de paiement ;

- ils s'abstiennent de manger, de boire, de mâcher du chewing-gum ; ils adoptent une tenue vestimentaire convenable ;
- les téléphones portables, montres connectées et autres appareils électroniques personnels doivent rester dans les sacs en mode silencieux, sauf autorisation expresse du maître ;
- les élèves ont une attitude positive, respectueuse, correcte, polie et constructive. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale ou psychologique à caractère raciste, sexiste, homophobe ou se rapportant à l'apparence physique, à l'identité du genre, à l'appartenance sociale, religieuse, ethnique ou à tout autre critère ;
- ils ne filment, ne photographient ni n'enregistrent tout ou partie des cours ;
- ils ne vendent, ne détiennent ni ne consomment de l'alcool ou des substances illicites dans l'enceinte de l'établissement.

Tout manquement à ces règles mènera à des sanctions graves, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

## II FRÉQUENTATION DES COURS

### 1. Généralités

Les maîtres contrôlent la présence des élèves à chaque leçon et signalent les absences et les arrivées tardives.

Quand les élèves ont été absents ou sont arrivés en retard, ils reçoivent, pour information, le lundi de la semaine N+1, par courriel, un synoptique de leurs absences et arrivées tardives de la semaine N, qu'ils sont tenus de consulter.

Toute absence aux cours ou à des activités scolaires doit être justifiée par écrit au moyen du formulaire ad hoc disponible au secrétariat ou sur le site internet du gymnase à l'adresse :

<https://www.gymnasecite.ch/wp-content/uploads/feuillejustificationabsence.pdf>

La signature d'un représentant légal est requise quand l'élève est mineur.

Les formulaires de justification d'absences doivent être impérativement remis au conseiller de classe (CC), si possible en main propre, sinon dans sa boîte aux lettres **le jour du retour de l'élève au gymnase**. S'il ne le fait pas à ce moment-là, il s'expose à un refus de la part du CC de valider son absence.

L'élève joint au formulaire toute pièce utile à la justification de l'absence (certificat médical, convocations officielles, rendez-vous médicaux, etc.)

Toute justification remise dans les délais sera examinée. Le cas échéant, son motif pourra être considéré comme irrecevable par le CC et/ou le doyen. Dans ce cas-là, l'élève en est informé par le CC avant le vendredi de la semaine N+1 ou en semaine N+2 par le doyen.

Après trois jours d'absence, le conseiller de classe doit être informé des raisons de celle-ci par l'élève majeur ou le représentant légal de l'élève mineur.

Un certificat médical peut être exigé lorsque l'absence, même intermittente, dépasse une semaine.

Les absences injustifiées sont sanctionnées. Les sanctions sont prononcées par le doyen ou la directrice et font l'objet d'une communication écrite à l'élève majeur ou au représentant légal de l'élève mineur. Elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive.

## 2. Procédure pour corriger le synoptique

Lorsque l'élève consulte son synoptique le lundi de la semaine N+1 et qu'il pense constater une erreur, il écrit le jour même un courriel au maître concerné pour demander une correction. Celui-ci lui répond dans tous les cas avant le jeudi soir par le même canal, avec une copie à l'intention du conseiller de classe, du secrétariat et du doyen de volée. Si l'erreur est effectivement reconnue, le conseiller de classe effectue alors la correction nécessaire le vendredi de la semaine N+1 au plus tard.

## 3. Arrivées tardives

Les arrivées tardives sont relevées par les maîtres à chaque leçon. Si le retard semble répétitif ou si son motif est irrecevable, les maîtres peuvent refuser d'admettre un élève retardataire à leur cours ou peuvent lui différer l'accès à la salle de classe. De nombreuses arrivées tardives conduisent à une sanction. Une arrivée tardive ne peut être excusée et supprimée que sur présentation d'un document officiel.

## 4. Demandes de congé

Pour toute absence prévisible, notamment en cas de rendez-vous officiel ou médical, une demande de congé clairement motivée (formulaire ad hoc, contresigné par un représentant légal si l'élève est mineur, pièce justificative jointe le cas échéant) doit être remise au secrétariat **au plus tard d'ici le mercredi (16h30) de la semaine qui précède l'absence**. La demande est traitée par le doyen de volée ou le conseil de direction. L'élève est ensuite informé du résultat de sa démarche par le secrétariat. Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels.

## 5. Demandes de changement de choix (1M, 1C, 2C)

Le représentant légal exprime la demande en remplissant un formulaire, disponible au secrétariat, **durant les quatre premières semaines de l'année scolaire**. La direction, en fonction des bases légales et réglementaires, analyse la demande, et cela en lien avec les effectifs des classes et groupes. Les décisions sont prises durant la 3e et la 5e semaine. Les changements acceptés entrent en vigueur dès que possible. Il est à noter que le rattrapage des cours manqués est à la charge de l'élève

et que le changement peut impliquer un transfert dans un autre gymnase. Les demandes de changement de gymnase sont traitées par la directrice et font l'objet d'une décision de la conférence des directeurs.

## **6. Demandes d'allègement pour sportif ou artiste**

L'élève remplit la formule ad hoc (SEPS ou autre) et la dépose au secrétariat. Le chef de file de la discipline concernée, en collaboration avec le doyen ou le directeur, étudie la demande en fonction des bases légales et réglementaires. Le cas échéant, l'élève est convoqué pour un entretien avec la directrice et un doyen afin de définir les modalités de l'allègement. L'élève est ensuite informé de la décision par courrier, avec copie aux personnes concernées.

## **7. Travaux écrits**

Lorsque l'absence à un travail écrit annoncé est prévisible, l'élève doit informer le maître concerné dès qu'il a connaissance de celle-ci. Si cette information n'est pas donnée, la note 1 est attribuée pour ce travail manqué. Seuls des empêchements exceptionnels peuvent justifier une telle absence.

L'élève absent à un travail écrit annoncé doit s'en expliquer auprès du maître concerné, ou, en cas d'impossibilité de le rencontrer, par courriel, au plus tard 24 heures après son retour en classe. Si cette échéance n'est pas respectée ou si l'excuse présentée est jugée irrecevable, la note 1 sera attribuée.

Lorsque l'excuse présentée est jugée recevable, le maître peut exiger une épreuve de remplacement dont il détermine les modalités (séances de rattrapage des travaux écrits – SERATE – ou toute autre occasion). Tout élève dûment convoqué qui ne se présente pas à une épreuve de remplacement reçoit la note 1, sous réserve d'un certificat médical spécifique à l'absence ou d'une cause majeure attestée.

En cas d'exclusion temporaire des cours, l'élève est tenu de se présenter aux travaux écrits annoncés.

Toute fraude (tricherie, plagiat) ou tentative de fraude dans un travail scolaire sera punie, et le travail évalué en conséquence. La note 1 pourra être attribuée.

## **8. Oraux des travaux de maturité, des travaux de maturité spécialisée et des travaux personnels**

La présentation orale officielle des travaux de maturité, des travaux de maturité spécialisée et des travaux personnels n'est pas publique.

## **9. Départ**

Les élèves ne peuvent quitter définitivement l'établissement sans déclaration écrite adressée à la Direction. S'ils sont mineurs, elle est produite par leurs parents ou leur représentant légal.

### **III MESURES DISCIPLINAIRES**

En cas d'indiscipline, les maîtres peuvent infliger des devoirs supplémentaires, exclure un élève de la leçon, en référer au conseiller de classe et au doyen.

L'indiscipline, l'oubli récurrent du matériel nécessaire, les absences injustifiées, le cumul d'arrivées tardives ou toute autre forme de comportement inadéquat font l'objet de sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive dans les cas extrêmes. Ces mesures entraînent une information écrite de la Direction à l'élève majeur ou au représentant légal.

### **IV RELATIONS AVEC LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL**

Les parents ou le représentant légal de l'élève mineur sont régulièrement tenus au courant des résultats et du déroulement de la scolarité par le conseiller de classe et la Direction, sous la responsabilité de cette dernière. De leur côté, les parents ou le représentant légal s'engagent à informer l'élève de ses droits et devoirs d'usager responsable de l'établissement et à lui faire observer les règlements et directives en vigueur. Ils répondent de ses actes, notamment des dégâts matériels qu'il peut avoir causés ou dont la responsabilité lui incombe.

### **V ASSEMBLÉES ET COMMUNICATIONS**

Toutes formes de propagande et de publicité sont interdites dans l'établissement. L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions, de collectes d'argent ou de signatures est soumise à l'autorisation de la Direction. Il en va de même pour toute annonce ou communication affichée ou distribuée dans l'établissement ou sur son site.

### **VI CONSEIL DES ÉLÈVES**

Le Conseil des élèves est une assemblée représentant les élèves à raison d'un délégué par classe. Il constitue un organe destiné notamment à favoriser l'échange d'informations entre la Direction, les maîtres et l'ensemble des élèves. Les informations sur l'organisation du Conseil des élèves et la composition du Comité du Conseil des élèves sont disponibles sur le site internet de l'établissement selon le lien suivant :

<https://www.gymnasecite.ch/votre-gymnase/conseil-des-eleves/>

### **VII UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES**

Les élèves s'engagent à ne pas consulter, conserver ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence (cf. code pénal, art. 173, 197, 261).

Les élèves s'engagent aussi à ne pas léser un site ou un utilisateur distant et à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation (cf. la loi suisse sur les droits d'auteur du 1<sup>er</sup> juillet 1993). Dans tous les cas, ils mentionnent leurs sources lors de l'utilisation d'informations de tiers. Le piratage de logiciels est interdit.

Les élèves ont l'obligation de signer la charte informatique reçue dans le courrier d'été et la rendent à leur conseiller de classe impérativement le jour de la rentrée d'août.

## **ORGANISATION ET SERVICES**

### **INFORMATIONS AUX ÉLÈVES**

Les informations sont diffusées principalement par les supports informatiques (les écrans et le site internet de l'établissement), les élèves sont tenus de les consulter avec régularité.

Les communications, les relevés d'absences et d'arrivées tardives ainsi que les convocations de la Direction sont transmises aux élèves par le biais d'une adresse de courriel *eduvaud.ch* qui est paramétrée par le maître d'informatique lors des premiers cours.

En cas d'absence d'un maître, le délégué de classe s'informe auprès du secrétariat après un quart d'heure d'attente en classe.

### **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque est située au rez-de-chaussée de l'Ancienne Académie, à côté de la cafétéria, à la disposition des élèves et des maîtres du Gymnase de La Cité exclusivement. Elle est ouverte de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 16h00 le vendredi. Elle est fermée durant les vacances scolaires.

Une attention particulière est prêtée aux recherches et aux demandes d'information des élèves et des maîtres.

La bibliothèque comprend 20'000 ouvrages en libre accès, ainsi que 800 DVD, une trentaine de revues et trois quotidiens. Elle fait partie du réseau RENOVAUD.

Le prêt est personnel. Les élèves peuvent emprunter 15 documents à la fois pour une durée d'un mois. Les livres doivent être rapportés pour l'échéance à la bibliothèque, en bon état, notamment sans annotations. L'emprunteur s'engage à remplacer un ouvrage qu'il aurait endommagé ou perdu. En cas de retard, une amende peut être perçue.

Un espace de travail équipé de cinq ordinateurs est à disposition des élèves, ainsi que deux liseuses. Une photocopieuse est disponible à la cafétéria.

La bibliothèque propose un accès à la base de données Europresse qui permet la consultation d'une offre variée de revues et de journaux suisses et internationaux, et à l'Encyclopaedia Universalis en ligne.

La bibliothèque est joignable par téléphone au 021 316 35 34 ou par courriel : bibliotheque.gycit@eduvaud.ch

## **LE CONSEILLER DE CLASSE**

Le conseiller de classe renseigne les élèves sur leurs droits et sur leurs devoirs ; il répond à leurs questions sur la marche de leur classe ou du gymnase.

Le conseiller de classe est l'interlocuteur privilégié des maîtres et des élèves.

Il assure le contact entre la Direction et les élèves de sa classe, entre les maîtres et, dans la mesure où il le juge utile, entre le gymnase et la famille des élèves.

En particulier, il renseigne les parents qui le demandent sur la situation scolaire de leur enfant ; il prend contact de sa propre initiative avec les parents lorsque la conduite et/ou le travail d'un élève devient préoccupant ou lorsqu'un élève est absent trois jours consécutifs sans explication.

Il collabore avec la directrice, le doyen responsable de la classe et le secrétariat au contrôle des absences.

## **EQUIPE PSPS**

(Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire)

L'équipe PSPS promeut un climat sain, respectueux et harmonieux au sein du Gymnase, dans le but de favoriser les apprentissages scolaires et sociaux. L'équipe contribue ainsi à la promotion de la santé physique, mentale et sociale des élèves par des activités de santé communautaire et travaille en collaboration avec le conseil des délégués, les enseignants et la Direction.

Déléguée PSPS, responsable de projets, ad interim : Mme Anne Lorne

Membres : Mme Simone Schlegel-Christen, médecin scolaire, Mme Justyna Lotocka, aumônier catholique, M. Guy Labarraque, aumônier protestant, Mme Laurence Cattin, infirmière, Mme Marjorie Faivre, psychologue, Mme Sarah Dubois, psychologue conseillère en orientation, Mme Natacha Gonzalez et M. Sylvain Rutti, médiateurs.

## **GROUPE RESSOURCES**

Les personnes citées plus haut sont également des ressources à votre disposition et à mobiliser en vue de la réussite de votre formation. Ces personnes vous reçoivent au rez-de-chaussée de la Maison Curtat (accès par le jardinet face au porche de la Cathédrale) ou au bureau du 1<sup>er</sup> étage de la Mercerie.

## ▪ SERVICE DE SANTE

Le service de santé est un lieu d'accueil et de dialogue pour les jeunes et leur famille. L'infirmière scolaire propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être. Elle offre des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des jeunes dans une visée inclusive.

- Soins personnalisés, écoute et soutien
- Évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap)

Le médecin scolaire du gymnase, Mme Simone Schlegel, est à disposition des élèves sur demande adressée à l'infirmière, au directeur ou aux doyens.

Mme Laurence CATTIN	servicesante.gycite@avasad.ch	079 159 29 31
---------------------	-------------------------------	---------------

## ▪ PSYCHOLOGUE

La psychologue est à disposition pour toute demande en lien avec des difficultés affectives, scolaires, relationnelles, familiales ou d'intégration (harcèlement-intimidation, isolement, etc.).

La psychologue est également présente pour les parents et responsables légaux qui ont des questionnements autour de la santé psychique de leur enfant, ainsi que pour les partenaires scolaires qui s'interrogent sur le bien-être psychique d'une ou d'un élève.

Elle reçoit sur rendez-vous et travaille dans le respect de la confidentialité. La demande de rendez-vous se fait par mail ou par téléphone.

Mme Marjorie FAIVRE	marjorie.faire@vd.ch	079 451 58 96
---------------------	----------------------	---------------

## ▪ MEDIATION

Besoin de conseils, de soutien ou simplement d'être écouté ?

Le médiateur et la médiatrice offrent un espace neutre et impartial à tous les acteurs de l'établissement afin de les accompagner en toute confidentialité et sans aucun jugement dans la recherche de solutions. Ils sont à disposition pour toute demande en lien avec la scolarité (difficultés d'apprentissage, stress, conflits, etc.) ou concernant des aspects plus personnels (situation familiale, difficultés financières...).

Mme Natacha GONZALEZ	natacha.gonzalez@eduvaud.ch
M. Sylvain RÜTTI	sylvain.rutti@eduvaud.ch

## ▪ MESURES PARTICULIÈRES (DYS, HP et autres)

La répondante pour les élèves DYS s'occupe des aspects pédagogiques et administratifs de tous les élèves qui possèdent un certificat rédigé par un ou une spécialiste et pour lesquels des aménagements sont demandés. Elle rencontre et discute avec l'élève et propose les aménagements que l'école peut mettre en place, y compris pendant les sessions d'examens.

Mme Silvia MEIER CAMPOUNOVO	silvia.meier@eduvaud.ch	079 736 58 66
-----------------------------	-------------------------	---------------

La répondante pour les élèves HP ou à profils particuliers (trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité, trouble du spectre autistique, syndrome d'Asperger, ...) propose un accompagnement professionnel aux élèves qui rencontrent des difficultés au niveau de l'organisation et la gestion des apprentissages. Il s'agit de (re)découvrir un rapport serein au travail, de consolider sa motivation, de développer ses talents propres tout en trouvant sa place dans un système exigeant et de relever de nouveaux défis pour s'épanouir pleinement dans les études gymnasiales.

Mme Sophie GASSER	sophie.gasser@eduvaud.ch	078 711 33 68
-------------------	--------------------------	---------------

La répondante pour l'enseignement spécialisé est engagée pour l'année scolaire 2022-23. Un projet pilote d'intégrer l'enseignement spécialisé dans notre établissement est en cours d'élaboration. Son objectif est de garantir la bonne articulation des prestations de pédagogie spécialisée avec les ressources existantes du Gymnase.

Mme Martine SCULATI	martine.sculati@vd.ch	021 316 35 63
---------------------	-----------------------	---------------

## ▪ ORIENTATION PROFESSIONNELLE et PRÉ-UNIVERSITAIRE

Madame Sarah Dubois, conseillère en orientation assure le Service d'orientation du Gymnase de La Cité. Elle reçoit les élèves en consultation individuelle et sur rendez-vous. Les entretiens sont confidentiels.

Les rendez-vous se prennent par mail à l'adresse : sarah.dubois@vd.ch

Les élèves consultent pour être accompagnés dans leur élaboration d'un projet d'étude, de formation professionnelle et/ou pour se réorienter en cas, de difficultés et/ou d'échec scolaire. Ils peuvent recevoir un coaching pour la constitution du dossier de postulation en vue d'un stage et/ou d'une place d'apprentissage.

Information – Documentation :

[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation), [www.zoom-vd.ch](http://www.zoom-vd.ch) ->métiers ->podcasts et

[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) fournissent des informations sur les professions, les formations, les examens d'admission et l'agenda des manifestations, les apprentissages.

Des documents d'information professionnelle sont à disposition auprès de la conseillère, sur le tableau d'affichage et à la bibliothèque du gymnase.

Le **Centre d'information sur les études et les professions** (CIEP), rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne, propose en libre accès de la documentation sur les métiers et les écoles et peut répondre aux demandes d'information.

Mme Sarah DUBOIS

sarah.dubois@vd.ch

## ▪ AUMÔNERIE ŒCUMÉNIQUE

L'aumônerie est un lieu d'écoute et d'accueil, de discussion et de réflexion, quelles que soient les convictions des personnes en formation, concernant des questions que peuvent poser la vie, l'avenir, le monde et le sens des choses dans une confidentialité professionnelle.

Les aumôniers assurent une présence dans l'établissement le mercredi.

Différentes activités sont proposées aux gymnasiens en cours d'année : conférences, cours facultatifs, soirées, camps, etc. D'autres offres sont faites en collaboration avec les aumôneries des gymnases lausannois.

Programme à disposition et panneau au rez-de-chaussée de l'Ancienne Académie.

Guy LABARRAQUE	protestant	<a href="mailto:guy.labarraque@eerv.ch">guy.labarraque@eerv.ch</a>	076 583 24 55
Justyna LOTOCKA	catholique	<a href="mailto:jlotocka@gymnasecite.ch">jlotocka@gymnasecite.ch</a>	079 555 98 01

## PARRAINAGE

**Marraines / parrains.** Le Comité des élèves offre un service de soutien par des pairs : un élève de 2e ou 3e année, sur la base du volontariat, accompagne l'élève qui le désire (surtout en 1re année) face à d'éventuelles difficultés (organisation, rythme de travail, etc.) liées à son cursus gymnasial.

## ACTIVITÉS

### VOYAGES D'ÉTUDES, ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Les voyages d'études sont réservés aux classes de 3e année ; ils sont organisés par les maîtres qui en acceptent la charge. Les voyages ont un but essentiellement culturel ; ils prolongent, en principe, une thématique abordée dans les cours. Ils ont lieu du 3 au 6 avril 2023. Le coût maximal, à charge des élèves, est fixé à CHF 650.–.

Les élèves de 1re et 2e année participeront à une semaine « Découvertes » qui aura lieu elle aussi du 3 au 6 avril 2023. Prix maximal : CHF 200.– en 1re année, CHF 400.– en 2e année.

Les élèves de 4MSOP pourront se consacrer à la préparation de leurs examens. Des cours d'appui et/ou des examens « blancs » seront organisés.

Les élèves en situation financière difficile pourront adresser une demande de subside à la Direction (formulaire à demander au secrétariat).

La présence des élèves au voyage d'études ou à la semaine « Découvertes » est obligatoire. Les cours habituels sont supprimés.

En outre, des manifestations artistiques et sportives sont mises sur pied en cours d'année scolaire.

Les élèves ont l'obligation de signer la charte « voyages » reçue dans le courrier d'été et la rendent à leur conseiller de classe impérativement le jour de la rentrée d'août.

## **COURS COMPLÉMENTAIRES**

Des cours complémentaires facultatifs sont proposés pour autant qu'ils réunissent un nombre suffisant d'inscriptions (au moins 10 personnes). Une brochure spécifique concernant les cours complémentaires est disponible sur le site Internet du gymnase de La Cité. Une présentation des cours a lieu la 2<sup>e</sup> semaine après la rentrée d'août. Les élèves volontaires s'inscrivent à la fin de la 2<sup>e</sup> semaine au moyen d'un bulletin d'inscription ad hoc à remettre au secrétariat. Les élèves sont ensuite informés en 3<sup>e</sup> semaine de l'ouverture ou non des cours qui débutent en 4<sup>e</sup> semaine. Les cours sont inscrits à l'horaire annuel de l'élève et font l'objet d'un contrôle des absences. Se retirer du cours est cependant possible jusqu'aux vacances d'automne.

## **CHŒUR DES GYMNASES LAUSANNOIS**

**Maître** : M. O. Piguet

**Élèves concernés** : Cours s'adressant à tous les élèves désirant chanter

**Horaire** : Le Chœur accueillera anciens et nouveaux gymnasiens le vendredi 26 août 2023 à 12h00 et à 12h40 à la Mercerie, en Salle Bocion, pour une séance de présentation et d'inscription. Si les choristes de La Cité se réunissent tous les vendredis de 12h00 à 12h35 et de 12h40 à 13h25, quelques répétitions plénières ont lieu le samedi matin.

**Programme de la saison 2022 – 2023** :

- Décembre 2022 : Ariel Ramirez, "Navidad Nuestra" et extraits de la "Misa Criolla", ainsi que d'autres pièces variées.

Une journée de préparation aura lieu le vendredi 9 décembre 2022

Concerts les 14 et 15 décembre 2022 à l'Aula des Bergières à Lausanne

- Mai 2023 : Martin Palmeri, "Mesa Buenos Aires", ainsi que d'autres pièces variées.

Un camp de trois jours aura lieu aux Rasses les 27, 28 et 29 avril 2023

Concerts les 4 et 5 mai 2023 à la Salle Paderewski à Lausanne

Pour tout renseignement ou complément d'information :  
079 233 32 51 ou piguet.olivier89@gmail.com

## **ORCHESTRE DES COLLÈGES ET GYMNASES LAUSANNOIS**

Vous pratiquez un instrument, vous êtes violonistes, altistes, violoncellistes, contrebassistes, flûtistes, hautboïstes, clarinettes, bassonistes, cornistes, trompettistes, saxophonistes, trombonistes, harpistes ou percussionnistes. Vous avez envie de découvrir un monde de beauté, d'émotions et de vibrations. Vous désirez partager votre amour de la Musique avec d'autres filles et garçons de votre âge. Alors, l'Orchestre des Collèges et Gymnases Lausannois vous tend les bras ! Il ne tient qu'à vous de vous inscrire. Il suffit de téléphoner au Chef d'Orchestre, Luc Baghdassarian, au 079 4 829 829, ou de le contacter sur son adresse électronique : info@ocgl.ch.

Les horaires sont les suivants :

- Pour l'Orchestre Préparatoire (de 10 à 13 ans), les répétitions ont lieu tous les vendredis de 12h30 à 13h15 à la Salle D20 du Collège de Béthusy.
- Pour le Grand Orchestre (de 13 à 18 ans), les répétitions ont lieu tous les vendredis de 16h45 à 18h45 à l'Aula du Collège de Béthusy.

Durant chaque saison, de grands concerts ainsi qu'un ou deux week-ends de répétition sont organisés pour chacun des deux orchestres. Vous apprendrez le métier d'orchestre, vous tisserez des amitiés fortes, vous découvrirez les grands compositeurs qui ont marqué l'Histoire de la musique.

Si vous avez un doute, venez assister à une répétition ! Vous serez les bienvenu(e)s et les musiciens sauront à n'en point douter vous convaincre d'intégrer les rangs de notre merveilleux orchestre.

Les maîtres mots de l'OCGL sont : bonheur, partage, solidarité, passion et exigence.

## **OEUVRES DE POTACHES**

Dans le cadre de l'exposition annuelle « œuvres de potaches », montée au niveau 5 de La Mercerie à fin mai, un jury, composé de maîtres, récompense de trois prix spéciaux les créations artistiques de trois élèves de 3<sup>e</sup> année.

## **RÈGLEMENT DES CONCOURS D'ÉTÉ**

1. Sont admis à concourir, individuellement ou par groupe de deux ou de trois candidats, les élèves réguliers de même que les élèves obtenant leur maturité ou leur certificat à la session ordinaire de juin, ou que les élèves en maturité bilingues.
2. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter plus d'un travail de concours ; en revanche, ils peuvent présenter un travail intéressant plusieurs disciplines.

3. Les travaux sont présentés sous forme de mémoires, de collections – dessins, modelages, photographies – de recueils – œuvre(s) originale(s) en littérature, en musique – ou sous toute autre forme convenue avec le maître.
4. Chaque travail de concours fait l'objet d'un entretien ou d'une interrogation orale en présence d'un jury composé du maître et d'un expert.

## **PRIX ANNUELS**

Les élèves des classes terminales qui se sont particulièrement distingués dans une ou plusieurs disciplines, ou sur le plan du mérite général, sont récompensés par l'octroi de prix annuels en espèces délivrés lors de la cérémonie des promotions. Offerts par le Gymnase de La Cité, des fondations, des entreprises ou des instances officielles, ces prix sont attribués par la Conférence des maîtres de fin d'année scolaire.

## **STAGES PROFESSIONNELS**

Les stages professionnels sont possibles pour les élèves de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> année en principe durant toute l'année scolaire. Néanmoins, l'élève évitera les semaines de fin de semestre ou d'année comportant de nombreuses épreuves ainsi que celles précédant des vacances. Les stages font l'objet d'une demande de congé spéciale, au moins deux semaines à l'avance, demande accompagnée des coordonnées complètes de l'entreprise (ou de l'établissement d'enseignement) et de la personne responsable. Chaque stage est officialisé par une attestation à faire remplir par le bailleur de stage et à remettre au doyen de volée.

